

Paris, le 17 juillet 2026

## **Légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté : l'Ordre de Malte France dénonce une grande violence faite aux plus vulnérables**

La légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie a été votée par l'Assemblée nationale ce 15 juillet par 50,4 % des députés et après trois rejets du Sénat, une absence évidente de consensus politique, et les alertes d'une majorité d'acteurs soignants ou non-soignants engagés auprès des personnes malades et vulnérables. L'Ordre de Malte France, association à but non-lucratif reconnue d'utilité publique, émanation d'une institution présente depuis près d'un millénaire au chevet des pauvres et des malades, dénonce ce tournant majeur, et appelle à un engagement renouvelé en faveur de la protection de la vie et des plus vulnérables.

L'Ordre de Malte France gère 13 structures et services médico-sociaux dédiés aux personnes atteintes par le handicap, aux personnes âgées dépendantes et à celles atteintes de troubles neurodéveloppementaux ou du spectre de l'autisme. Avec près de 15 000 bénévoles présents à travers toute la France, il déploie par ailleurs des actions de solidarité et de soin auprès de personnes en situation de grande précarité.

La loi Claeys-Leonetti garantissait jusqu'à présent une fin de vie sans mort provoquée, tout en évitant l'acharnement thérapeutique. Grâce au développement des soins palliatifs, la prise en charge de la douleur n'a par ailleurs pas cessé de progresser ces dernières décennies. Cette nouvelle loi vient ainsi détruire un équilibre patiemment construit, et ralentira à coup sûr les nombreux progrès encore attendus dans ce domaine.

Mais elle est surtout d'une grande violence, et ce, à trois titres :

### **Inégalité devant la loi**

L'Ordre de Malte France déplore la rupture profonde que représente la possibilité de provoquer la mort en faisant passer cet acte létal pour un soin, et l'hypocrisie consistant à le considérer comme un dispositif de liberté, alors même que la moitié des demandes d'accès aux soins palliatifs n'est pas satisfaite. Une vingtaine de départements ne dispose pas de la moindre unité de soins palliatifs, et au-delà de moyens colossaux à mobiliser par l'Etat, de longues années resteront nécessaires pour combler ce retard du seul fait du cycle long nécessaire à la formation des personnels soignants compétents. L'inégalité devant la loi est de ce fait criante.

### **Piège pour les plus vulnérables**

L'Ordre de Malte France dénonce également le piège insidieux que cette possibilité constituera pour tant de personnes vulnérables, fragiles, marginalisées, qui – à l'instar de ce que les expériences étrangères ont déjà démontré en la matière – seront tentées de se tourner vers cette option de mort provoquée dès lors qu'elles se considéreront comme un poids pour leur entourage ou la société. Travailler à la réaffirmation de la dignité des personnes vulnérables est l'essence même de l'Ordre

de Malte France. Ses nombreuses actions de solidarité viennent en effet donner pleinement du sens à leur quotidien. Le risque de l'auto-exclusion des personnes fragiles face à la possibilité désormais ouverte du suicide assisté vient percuter ces projets de vie.

## **Menace pour le personnel d'établissements et les établissements eux-mêmes**

L'Ordre de Malte France attire enfin l'attention sur la violence que représente l'application uniforme et systématique, à tous les établissements médico-sociaux, de l'obligation de permettre des procédures d'euthanasie et de suicide assisté en leur sein, par des intervenants extérieurs. Leurs directeurs et leur personnel non soignant seront bientôt obligés par la loi de faciliter des procédures que leur conscience réprouve, et qui contreviennent à l'éthique de leur projet d'établissement, aux promesses faites aux résidents accueillis, aux familles et aux salariés.

L'association a appelé à plusieurs reprises le législateur, aux côtés de nombreux autres acteurs engagés auprès des plus fragiles, à intégrer une clause de liberté pour les établissements, rappelant que "la liberté individuelle ne peut être pensée indépendamment de l'environnement humain et institutionnel dans lequel elle s'inscrit", afin que cette clause permette aux personnes de "choisir, en connaissance de cause, un lieu de vie et de soin en accord avec leurs attentes et leurs convictions".

L'Ordre de Malte France restera toujours engagé dans la protection de la vie humaine, et s'abstiendra de prendre part à tout ce qui pourrait porter atteinte à la dignité fondamentale des personnes. Ne pas y parvenir compromettrait en effet gravement le maintien de son engagement dans les structures concernées qu'il porte.

Dans l'attente de l'avis du Conseil constitutionnel saisi sur ces enjeux majeurs et l'espoir que ces dispositions soient revues, en particulier pour la liberté des établissements, l'association appelle les décideurs publics et privés à déployer tous les efforts possibles pour développer les services de soins palliatifs. Elle invite enfin chacun à s'engager dans ce domaine et dans des actions de solidarité auprès des plus vulnérables.

---

## **À PROPOS DE L'ORDRE DE MALTE FRANCE**

Emanation française d'une institution caritative quasi millénaire, l'Ordre de Malte France est une association catholique hospitalière, qui place la Charité au cœur de son engagement. Elle agit ainsi auprès des plus fragiles à travers des initiatives de terrain dans les secteurs de la solidarité, de la santé, du médico-social, et du secourisme. Reconnue d'utilité publique depuis 1928, l'association est également agréée de sécurité civile.

L'Ordre de Malte France intervient en France et dans plus de 30 pays avec un budget d'environ 97 M€, 2 000 collaborateurs, et grâce à un réseau de 14 900 bénévoles.

## **CONTACTS PRESSE :**

Karine Dalle

k.dalle@ordredemaltefrance.org

06 65 87 31 09

Mathilde Berrurier

m.berrurier@ordredemaltefrance.org

06 27 41 28 61



L'Ordre de Malte France est labellisée « Don en Confiance », organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

[www.ordredemaltefrance.org](http://www.ordredemaltefrance.org)

